

Séance du 09 mars 2021

Présents :

M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Procuration(s) :

Mme GIROT Magali donne pouvoir à Mme CHIVET Emmanuelle

Excusé(s) :

Mme GIROT Magali, Mme LAGOUTTE Sandra

Secrétaire de séance : Mme CHIVET Emmanuelle

Président de séance : Mme ROUSSEL Elise

1 - Reprise de concession dans le cimetière

Mme le maire fait part de la demande de M. et Mme BICREL Fernand qui souhaitent renoncer à la concession cinquantenaire n°513 acquise en 2019. Cette concession avait été accordée pour une somme de 155 €.

Après délibération, le conseil municipal autorise la rétrocession de la concession à la commune et le remboursement du montant payé par M. et Mme BICREL.

Vote à l'unanimité

- *Délibération 7.1-21-03/18 certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité à la date 19/03/2021*

2 - Lotissement les Coteaux de Marcey

Le lotissement, situé 1 rue Maison Neuve, ne peut conserver cette adresse compte tenu du nombre d'habitations à numéroter. Mme le maire propose au conseil municipal de procéder à la dénomination de la voie desservant les maisons. Après délibération, le conseil municipal décide de nommer la voie « Rue du Coteau ».

- *Délibération 7.1-21-02/19 certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité à la date 19/03/2021*

Suite à la demande de permis d'aménager, ENEDIS doit effectuer une extension sur le domaine public du réseau HTA de 270 mètres pour permettre le raccordement des 19 lots. Les travaux sont estimés à 24 085.89 € HT sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement globale de 121kVA triphasé. Le transformateur est situé à l'intérieur du lotissement. Mme le maire indique que le SDEM50 prend à sa charge les extensions des lotissements communaux mais pas privés.

Mme le maire indique qu'elle rencontre M. BOSSE jeudi prochain pour l'informer de cette dépense imprévue par la commune et l'interroger sur la possibilité du lotisseur de participer à ces travaux d'extension à destination unique du projet.

Le plan de composition présenté ne fait pas apparaître l'emplacement des containers d'ordures ménagères et tri sélectif. A vérifier.

3 - Présentation de la prestation de l'analyse des besoins sociaux

Mme le maire indique que la commune de St Senier sous Avranches est intéressée pour intégrer l'étude.

Trois cabinets ont répondu à l'offre. Celui de Juliette Molinéro a été retenu car sa démarche vise toute la population, a contrario des autres. Son offre, jugée mieux disante, est de 3000 €. Elle prévoit, dans le courant mars, la distribution d'un questionnaire dans chaque foyer sur différentes thématiques. Parmi les thématiques ciblées par l'étude, celles du lien social et de la mobilité sont visées en priorité. L'enquête permettra de révéler si c'est bien le reflet des besoins de la population. L'idée est d'aboutir à des projets communaux réfléchis collectivement répondant aux besoins des habitants. (y ajouter le sujet de l'élimination des déchets verts).

S'en suivront le recueil des données et leur analyse. Afin de suivre ce dossier, Mme le maire souhaite que des élus (Fabienne Héлары, Christian Gaillard et Gérald Haillot), un référent administratif de la mairie et un représentant d'une association communale intègrent le copil. La prochaine réunion a lieu le vendredi 26/03 à Avranches.

La restitution de l'étude sera en septembre.

4 - Compte-rendu des commissions municipales

Commission Environnement et développement durable :

La communauté d'agglomération doit restructurer les déchetteries qui n'acceptent les déchets verts qu'en quantité limitée. Sa position sera communiquée en mai prochain.

La commission, à l'initiative de Christian Baillard, s'est réunie pour travailler sur la problématique d'évacuation des déchets verts produits par l'entretien des espaces publics et peut-être à terme des habitants (tontes, tailles d'arbustes et grosses coupes d'arbres).

La commission propose de poursuivre l'étude de la mise en place d'une benne pour les citoyens de Marcey. Cependant, avant d'entreprendre une quelconque démarche, la municipalité attend de voir le nouveau schéma de collecte qui sera décidé en mai 2021 par la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal suggère d'intégrer la question d'enlèvement des déchets verts au questionnaire de l'ABS.

Commission voirie du 03 mars : présentation des luminaires en vue des travaux de rénovation de l'éclairage public :

KJ LED et LEDROSE sont les produits retenus par la commission. Fabriqués à partir du recyclage et orientables en fonction de ce que l'on souhaite éclairer. Ils sont adaptables aussi bien sur du mât routier que dans un lotissement. Ce choix sera communiqué au SDEM50 qui statuera en fonction des lieux.

5 - Questions diverses

Stationnement route de Granville : Agence 31 laisse son mobilier commercial sur le parking. En l'absence des supports, les cailloux restent en place et peuvent être dangereux. Mme le maire verra le gérant pour échanger à ce sujet.

Prix de l'eau : évolution du prix de l'eau pour harmoniser les tarifs sur le secteur du SMPGA. On constate que des tarifs différents sont désormais appliqués par tranches de consommation. Les gros consommateurs sont pénalisés par cette nouvelle politique tarifaire avec des augmentations pouvant atteindre 30%. Mme le maire demande aux conseillers de faire remonter les remarques suite à la relecture de leur facture d'eau.

Contournement de MARCEY : Suite au mécontentement des usagers évoqué par voie de presse, les services du département doivent revoir auprès des services de l'Etat le problème de signalisation sur l'A84. Par voie de presse, on apprend que le contournement de Saint PAIR est abandonné.

Résidence la Chesnaye : L'emplacement du boulo-drome a été décalé, car, lors de la réalisation, les différences de niveaux mettaient en évidence une inadéquation du terrain, avec un remblaiement d'au 50cm en bas de terrain.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h45